



Première comparution: prendre un avocat ou non ?

Par **IsabelleC**, le **26/11/2008** à **15:51**

Bonjour,

Je viens d'être convoquée pour une première comparution au cabinet du juge d'instruction, celui-ci m'informant qu'il "envisage ma mise en examen".
(Sans rentrer dans les détails, il s'agit d'une affaire de publication, sur Internet, d'un lien vers un site disons, très critique envers une entreprise...)

On me demande donc de choisir soit un avocat, soit d'en prendre un commis d'office, soit encore de n'en choisir aucun.

Cette situation étant une première pour moi et n'ayant aucune connaissance en droit, quelqu'un pourrait-il:

_ M'indiquer si prendre un avocat est recommandé même pour une première comparution, j'ai peur que ses honoraires soit finalement supérieur à ce que je risque d'avoir...

_ Enfin, comment se passe se type de convocation ? Il y a t'il des choses à savoir ?

Merci d'avance...